



**Réunion de bureau**  
-  
**19 septembre 2013**  
**Espace Jeanne Champillou, Olivet**

<b><i>Etaient présents</i></b>		
M. Hugues SAURY	Conseiller Général /Président de la CLE	Conseil Général
M. Michel ROQUES	Elu / Vice-président de la CLE	Agglo
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Mme Anne d'AUX	Conseillère déléguée	Orléans
M. Benoît LAMBERT	Agriculteur	Chambre d'Agriculture du Loiret
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
Mme Amélie SOULAT	Coordinatrice	APSL
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
M. Jean-François CHAUVET	Chef du service eau, environnement et forêt	Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT)
M. Philippe ALLAIRE	Adjoint au Maire	Neuvy-en-Sullias
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Patrick RABOURDIN	Président/ Vice Président de la CLE	SIBL

**Appui technique**

Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
Mme Severine CARNIELLO	Responsable du Pôle Environnement Hygiène	Ville d'Orléans
Mme Mélanie HOVAN	Conseillère environnement	Chambre d'Agriculture du Loiret

## **Ordre du jour :**

1. Préparation des actions 2014
2. Présentation des actions conduites par l'APSL dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE
3. Avis du bureau sur le programme d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses sur le périmètre de l'aire d'alimentation de captages de la Ville d'Orléans
4. Avis du bureau sur le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)
5. Validation du contenu du site internet du SAGE
6. Présentation de l'outil cartographique CARMEN
7. Points divers

La séance est ouverte par le Président de la CLE à 18h00.

### **1. Préparation des actions 2014**

Les actions choisies sont proposées au bureau en fonction des dispositions et du délai inscrits dans le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du SAGE et de leur identification dans le tableau de bord :

#### **a) Action sous maîtrise d'ouvrage structure porteuse**

**Disposition 1B-1 Améliorer l'évacuation des eaux pluviales** : les fossés et les très petits cours d'eau stratégiques pour l'évacuation des eaux pluviales sont identifiés par le CLE dans un **déla** de 2 ans. Après validation par la CLE, ils font l'objet d'entretiens réguliers permettant de maintenir le bon écoulement des eaux.

Pour cela, la CLE rappelle aux propriétaires les modalités d'entretien.

Périmètre : l'ensemble du Val inondable.

Une présentation de rappel des responsabilités de chacun pourra être faite par les services de la DDT au cours de la séance plénière du 15 octobre prochain.

Le maître d'ouvrage de cette étude serait la structure porteuse du SAGE, soit l'Etablissement public Loire.

#### **b) Autres projets dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas du ressort de la structure porteuse.**

Il est proposé l'envoi d'un courrier aux collectivités et structures concernées par les différentes dispositions pour rappel.

**- 1B-2 Améliorer la gestion des eaux pluviales (Agglo, Sandillon, Darvoy, Jargeau, Ouvrouer les champs, Sigloy, Férolles) dans un délai de 3 ans.**

- 2B-1 Améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau potable – dans un délai de 2 ans

L'objectif est d'atteindre dans un délai de 5 ans après l'approbation du SAGE un rendement minimum de 75% en zone rurale et 85 % en zone urbaine. La plupart des communes sont déjà compatibles avec l'objectif du SAGE sur cette disposition.

Des informations sur les rendements des réseaux d'eau potable des communes sont disponibles sur le site **SISPEA** (Système d'information sur les Services publics de l'Eau et de l'Assainissement). L'animatrice a recensé ces données cependant l'information n'est pas encore disponible pour toutes les communes, elles seront sollicitées afin de compléter l'inventaire.

- 2B-2 Promouvoir le recyclage des eaux traitées de station d'épuration – dans un délai de 1 an

Deux STEP sont actuellement concernées par des projets, la STEP de l'île Arrault et la STEP de la Source. Cependant cela s'avère compliqué notamment pour la Source d'atteindre la qualité des eaux de baignade requise dans des projets de ce type. Or, c'est cette dernière qui concerne plus le territoire du SAGE Loiret, la réutilisation des eaux pouvant éventuellement servir à l'arrosage du Parc Floral et donc puiser moins dans l'Abîme, notamment en période d'étiage.

- 4A-5 Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités – réduction de 30% dans un délai de 3 ans, de 50% dans un délai de 5 ans.

Les membres présents signalent une prise de conscience politique importante sur ce sujet. Notez que l'ensemble du personnel communal devra être formé à travers la certification Certiphyto.

- 4D-1 Diminuer la pollution liée aux rejets d'eaux pluviales – dans un délai d'un an l'Agglo dépose un dossier de régularisation des rejets d'eau pluviales vers le Loiret et ses affluents / Pour communes hors Agglo, délai de 5 ans.

- 5A-1 Réguler la fréquentation au bord du Loiret – dans un délai de 2 ans

**c) Actions de communication**

- Edition d'un nouveau tableau de bord : le tableau de bord actuel n'est pas lisible, l'animatrice est en train de rédiger une nouvelle version plus complète, chaque disposition sera décrite dans le détail.

- Réalisation d'une plaquette sur le modèle SAGE Layon Aubance : la CLE, travaillant depuis maintenant 1 an et demi sur la phase de mise en œuvre, peut commencer à communiquer sur les actions en cours. En 2014, des résultats d'étude pourront être présentés.

- Valorisation du travail du stage sur les espèces invasives : suite à l'inventaire réalisé cet été par un stagiaire, il est important de communiquer sur les résultats obtenus auprès des riverains des cours d'eau notamment.

- coût de l'hébergement du site internet

Budget envisagé : 10 000 euros.

Avec l'approche des élections municipales 2014, il est souligné qu'un travail important d'information sur le SAGE devra être réalisé auprès des nouveaux élus.

## **2. Présentation des actions conduites par l'APSL dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE**

Cf power point en complément des informations ci-dessous.

L'APSL a décidé de conduire les actions 23, 33, 34 et 38 décrites dans les fiches-actions du SAGE (document réalisé en 2007).

Un rappel de ces actions est fait :

Action 23 : élaborer un code des bonnes pratiques pour les riverains des milieux aquatiques.

Les actions 33, 34 et 38 ont été regroupées car elles sont toutes relatives à la fréquentation sur les bords du Loiret et sur le bassin versant.

Action 33 : Gérer le flux de visiteurs dans les espaces privé et domanial et dans l'espace protégé.

Action 34 : Gérer le flux de visiteurs, valoriser les paysages.

Action 38 : Augmenter l'accessibilité pour les activités nautiques sportives et touristiques.

Pour chaque action, un groupe de pilotage est proposé. Celui-ci reste ouvert à des structures non citées si elles le souhaitent.

## **3. Avis du bureau sur le programme d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses sur le périmètre de l'aire d'alimentation de captages de la Ville d'Orléans**

Le programme d'action composant le contrat territorial est issu d'une étude conduite en 2012 afin de répondre aux dispositions règlementaire de la loi Grenelle I classant les 3 captages du Val parmi les 507 captages prioritaires au niveau national.

C'est un programme d'actions volontaires de lutte contre les pollutions diffuses sur une zone qui a été délimitée par un arrêté préfectoral le 5 juillet 2013 (cf power-point) et qui concerne 9 communes du SAGE (sur certaines uniquement une partie de la commune). Cette zone est incluse dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Val Dhuy Loiret.

Ce programme est composé de 23 actions volontaires qui s'articulent autour de 6 grands axes.

Le coût prévisionnel du contrat s'élève à 200 840 euros sur une durée de 4 ans (de 2014 à 2017).

Les signataires sont la Mairie d'Orléans, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Chambre d'Agriculture du Loiret et Orléanaise des Eaux.

Une grille d'analyse avait été transmise aux membres de la CLE pour avis. Aucune remarque particulière n'a été émise. Elle est balayée rapidement lors du bureau afin de la valider.

Le bureau décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de contrat territorial de la ville d'Orléans.

#### **4. Avis du bureau sur le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)**

Une rapide description du PLAGEPOMI est réalisée. Le bassin versant du Loiret étant très peu concerné par cette thématique (seule l'anguille est présente), les membres du bureau approuvent le fait de ne pas délibérer sur ce document. Un simple courrier de réponse explicitant les actions réalisées en faveur de la continuité écologique sur le bassin sera adressé.

#### **5. Validation du contenu du site internet du SAGE**

Le site internet est prêt à être mis en ligne.

Il est prévu de faire passer l'information de l'ouverture du site par voie de presse.

#### **6. Présentation de l'outil cartographique CARMEN**

CARMEN est l'outil cartographique du Ministère de l'Environnement permettant à des structures publiques de mettre en ligne les données géographiques. Afin d'alimenter la cartotheque du site internet, il est proposé aux membres du bureau de valider l'utilisation de cet outil.

Les membres valident cette proposition à l'unanimité.

#### **7. Points divers**

- Avenant à la convention financière de participation des communes à l'animation et à la communication du SAGE
- Retour d'impression sur les Journées du Développement Durable de la ville d'Orléans

Les membres n'ayant plus de questions, la séance est levée par le Président à 20h10.

**Hugues SAURY**

**Président de la CLE  
du SAGE Val Dhuy - Loiret**